

Cette CAPA se tient après la grève du 24 janvier dans les collèges et les lycées contre les réformes du lycée du bac, de « parcours sup », les suppressions de postes et le gel des salaires. Les collègues découvrent maintenant leur DHG et les dégradations de moyens qui s'annoncent pour la rentrée. Tout cela fait partie des raisons pour lesquelles les syndicats Sud Éducation appellent l'ensemble des personnels de la maternelle à l'université à la grève interprofessionnelle du 5 et à mettre en débat sa reconduction pour construire une mobilisation dans la durée.

Pour cette CAPA, moins de 20 dossiers de contestation de l'avis recteur ont été présentés. Nous considérons que ce faible nombre est davantage le fait d'une méconnaissance des collègues envers les règles de la contestation et d'un découragement face à une nouvelle forme d'évaluation qui semble tout autant arbitraire que la précédente. De nombreux-ses collègues ne sont pas allés au bout de la démarche de contestation mais nous ont contactés pour dénoncer ce nouveau système. L'étude des dossiers nous confirme dans notre opposition ferme à cette réforme de l'évaluation des enseignant-es procédant du PPCR.

Si notre syndicat dénonçait la notation comme infantilisante et arbitraire, le nouveau système d'évaluation nous paraît tout aussi critiquable :

- les items restent flous, davantage fondés sur un « savoir être » que sur des compétences disciplinaires ou pédagogiques. Il est de ce fait compliqué de comprendre certaines évaluations, faute d'une clarté suffisante de l'item (qui peut être interprété différemment selon l'évaluateur) ;
- les avis recteur qui semblent incohérents par rapport à l'évaluation : pourquoi une collègue obtenant 3 excellent et 4 très satisfaisant a-t-elle comme avis « satisfaisant » ? Des collègues peuvent légitimement s'interroger sur la façon dont s'est opérée la transformation des avis des IPR et des chef-fes d'établissement en l'avis recteur. L'absence de grille de référence, aucun moyen sérieux n'est donné aux collègues pour comprendre leur évaluation. Par ailleurs, comment se fait la répartition entre les différents corps et les différentes disciplines étant donné que le quota de promu-es est connu à l'avance ?
- certains avis sont très peu développés, ce qui ne permet pas une caractérisation sérieuse du travail des collègues et renforce l'incompréhension des collègues quant à l'évaluation de leur « valeur professionnelle ». Ne parlons même pas de cet avis que la collègue conteste car elle est mentionnée travailler dans un autre établissement que le sien.
- Quelles mesures sont envisagées afin que les femmes ne soient pas pénalisées dans leur avancement de carrière (par exemple en cas de congé maternité ou parental) : le rectorat avait annoncé des mesures pour régler ce problème en début d'année. Qu'en a-t-il été réellement ?
- Parmi les personnes ayant contesté leur avis, combien ont obtenu satisfaction avant cette CAPA ?

Sud éducation Créteil continuera de dénoncer le poids excessif de la hiérarchie, notamment locale, la fausse "méritocratie" fondée davantage sur le hasard que sur la compétence ainsi que l'effet ridicule sur nos salaires... Il faut substituer au contrôle épisodique, partiel et subjectif de l'inspecteur et du chef d'établissement le regard de l'équipe sur elle-même.

Nous refusons que certain-e-s d'entre nous avancent plus lentement que les autres dans leur carrière car nous sommes opposé-e-s à toute forme de salaire au mérite.

Nous affirmons notre volonté de voir l'évaluation totalement déconnectée du déroulement des carrières et des rémunérations.

Nous revendiquons la réduction du temps de service des personnels en présence des élèves pour favoriser la concertation des équipes et les échanges pédagogiques entre collègues.